



CHARTRE DU PASSAGER, VOICI LES RÈGLES DE SÉCURITÉ & D'ENVIRONNEMENT

Les **Ilots de Gruissan** sont installés au cœur du Port de Plaisance au sein duquel le règlement portuaire s'applique. Cet environnement particulier nécessite de respecter un certain nombre de règles que nous portons à votre connaissance.

Nous vous remercions de prendre le temps de lire avant d'accéder à votre LodgeBoat.



La baignade est interdite dans l'enceinte des Ilots de Gruissan.



Déplacement et activités sur les pontons.

Pour le confort et la sécurité de tous, il est interdit de :

- Courir sur les pontons.
- Pratiquer des jeux de ballons, jeux de plage, ou tout autre activité pouvant gêner la tranquillité des autres passagers.
- Pousser des personnes à l'eau.
- Se déplacer sur le ponton sur des vélos, trottinettes ou tout autre engin.



Les LodgeBoats :

- Les LodgeBoats sont amarrés au quai par des cordages et font l'objet d'un contrôle régulier afin de vérifier que tout leur équipement est en parfait état de fonctionnement.

Les réglages des cordages ont été réalisés par des professionnels, il est donc strictement interdit d'y toucher.

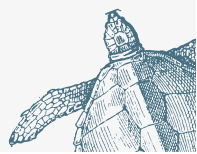
Dans le cas où vous constateriez un défaut sur un équipement, nous vous remercions de ne pas intervenir directement mais de le faire savoir au Capitaine du site qui prendra toutes les dispositions nécessaires pour corriger la situation dans les plus brefs délais.

- Défense de fumer, d'allumer des bougies dans les LodgeBoats. En dehors de la prestation proposée par un professionnel, l'usage de barbecue est strictement interdit à bord.



Préservation de l'environnement :

- Le mégots doivent être éteints et jetés dans une poubelle.
- De manière générale, il est interdit de jeter des fluides ou déchets à l'eau.
- Le port est un environnement naturel et sensible, aussi nous vous invitons à avoir un usage raisonné des ressources d'eau et d'électricité et à consommer uniquement la quantité nécessaire à votre usage.





CHARTRE DU PASSAGER: VOICI LES RÈGLES DE SÉCURITÉ & D'ENVIRONNEMENT



Accessibilité : Les LodgeBoats ont été conçus pour être accessibles à un large public en toute sécurité. Cependant, les spécificités de l'environnement portuaire nécessitent une attention particulière pour les populations suivantes :

- **Les enfants :** Le site des Ilots de Gruissan est accessible aux enfants qui demeurent durant tout leur séjour sous l'entière responsabilité de leurs parents. Les enfants qui séjournent sur le site des Ilots de Gruissan doivent savoir nager. Une attestation vous sera remise dès votre arrivée pour nous confirmer que votre/vos enfant(s) sait/savent nager. Le cas échéant des brassières de sécurité seront remises aux enfants. Ils devront les porter en permanence lors de leurs déplacements dans l'enceinte du site. Le port de ces brassières relève de l'entière responsabilité des parents.
 - **Les personnes à Mobilité Réduite :** L'accès à bord des LodgeBoats se fait par une passerelle qui est dépendante du niveau de l'eau, avec une pente non maîtrisée du marnage. Nous travaillons actuellement avec une association afin d'étudier les prochaines adaptations nécessaires à garantir l'accès à bord des Personnes à Mobilité Réduite, quel que soit le niveau de marnage. En attendant ces évolutions, notre équipage se tient à votre disposition pour vous faciliter au maximum l'accès à bord.
 - **Nos amis les chiens et les chats sont admis à bord ! :** Les chiens et chats sont admis à bord avec un supplément (Seuls les chiens de catégories 1 et 2 sont interdits). Vos chiens doivent être tenus en laisse au sein des Ilots de Gruissan, aucune déjection ni urine ne sont autorisées sur les pontons et terrasses du LodgeBoat. Toute dégradation dans les LodgeBoats sera sous la responsabilité du maître et, ils ne doivent pas être laissés sans surveillance dans l'enceinte du site (dans le Lodgeboat, ou dans une voiture). En cas de constatations de dégradations dues à un animal, il sera demandé un dédommagement d'au minimum 50 cinquante € au client.
- 